



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

Arrêté n° DRCL-BICCL-2016012-0004

Signé par

Carole PUIG-CHEVRIER, Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir

le 12 janvier 2016

28 – Préfecture d'Eure-et-Loir

**DRCL – Direction des relations avec les collectivités locales
Bureau de l'Intercommunalité, du conseil et du contrôle de légalité**

Arrêté préfectoral portant transfert comptable de la trésorerie de Nogent-le-Roi à la trésorerie de Dreux-Municipale pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemeux-sur-Eure



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction des Relations avec les
Collectivités Locales
Bureau de l'Intercommunalité, du Conseil
et du Contrôle de Légalité

Intercommunalité

Arrêté portant transfert comptable de la trésorerie de Nogent-le-Roi à la trésorerie de Dreux-Municipale pour le Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemeux-sur-Eure

**Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code Général des Impôts ;

Vu l'arrêté du Ministère des Finances et des Comptes Publics du 12 novembre 2015 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté du Ministère des Finances et des Comptes Publics du 3 décembre 2015 modifiant l'arrêté du 12 novembre 2015 portant réorganisation de postes comptables des services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral du 16 mars 1951 portant création du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemeux-sur-Eure ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL-BICCL-2015281-0002 du 8 octobre 2015 portant modification des statuts du syndicat précité ;

Considérant que le siège du syndicat susmentionné se situe 12 allée de la scierie – za Mormoulins 28210 Chaudon.

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

.../...



Arrête

Article 1^{er} : La gestion comptable et financière du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemeux-sur-Eure actuellement confiée au comptable de la trésorerie de Nogent-le-Roi, est transférée au comptable de la trésorerie de Dreux municipale (Eure-et-Loir), à compter du 1^{er} janvier 2016.

Article 4 : En application des articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans dans les deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Madame la secrétaire générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le directeur départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir, Monsieur le sous-préfet de Dreux et Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de Villemeux-sur-Eure sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure et Loir.

Chartres le, 12 JAN. 2016

Le Préfet,
Pour le Préfet,
La Secrétaire Générale

Carole PUIG-CHEVRIER